

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

---

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° 554

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE 19

Supprimer l'alinéa 4.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de l'alinéa 4 est de réhausser le niveau d'études pour exercer la profession d'avocat. Actuellement accessible dès le Master 1, il serait regrettable d'empêcher les bons élèves d'entrer à l'école du barreau alors qu'ils en auraient les compétences.

Il convient donc de supprimer cet alinéa.